

Section 1 du CoNRS

Sophie Morel

10 décembre 2025

CoNRS : Comité national de la recherche scientifique

Le Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) est constitué de 4 types d'instances :

- conseil scientifique – CS
- 10 conseils scientifiques d'institut – CSI
- **43 sections**
- 5 commissions interdisciplinaires – CID

et de 3 structures de coordination :

- conférence des présidents du comité national – CPCN
- réunion des secrétaires scientifiques – SCC
- coordination des responsables des instances du CoNRS – C3N

Section 1 : Mathématiques et interactions des mathématiques

La section 1 est chargée essentiellement de l'évaluation scientifique concernant les mathématiques au CNRS. Elle travaille en étroite collaboration avec l'INSMI. Ses avis ne sont que consultatifs.

Mandat de 4 ans : 2025-2029

Chaque section est composée de 21 membres :

- 14 membres élus : collèges A1 (3 DR CNRS), A2 (3 autres rangs A), B1 (3 CR CNRS), B2 (2 autres rangs B), C (3 ITA)
- 7 membres nommés

dont un bureau de 5 membres.

Commission interdisciplinaire CID 51 – Modélisation mathématique, informatique et physique pour les sciences du vivant.

La section 1 est consultée sur :

- recrutements CR/DR : jury d'admissibilité ($\neq$ jury d'admission)
- évaluation des chercheurs et chercheuses
- avancements de grade
- RIPEC C3
- accueils en délégation CNRS
- écoles thématiques
- chercheurs/chercheuses invitées (postes rouges - invitations de 3 mois)
- évaluations de structures : UMR (HCERES), RT (GDR), FR, etc.

Recrutements CR/DR

Concours 2024 :

- 17 CR = 11 CR + 4 CR coloriés + 2 CR pour l'INS2I et l'INSIS
- 11 DR = 6 DR + 4 DR coloriés + 1 DR externe

2024	17 CR (4)	10 DR (1)
Candidatures	302 (59)	65 (9)
Candidatures de CR		39 (3)
Ancienneté	1-6	11-16

Concours 2025 :

- 15 CR classés par la section 41 = 11 CR (dont 2 aux interactions) + 3 CR coloriés + 1 CR pour affectation dans un labo de CNRS Physique + (2 CID 51)
- 13 DR = 11 DR + 2 DR extérieurs

2025	15 CR (5)	11 DR (3)
Candidatures	324 (63)	60 (13)
Candidatures de CR		41 (7)
Ancienneté	0-6	11-18

Recrutements CR/DR (suite)

Concours 2026 (projection) :

- 16 CR = 9 CR (dont 2 aux interaction) + 4 CR coloriés + 1 CR fléché (formalisation/IA) + 1 CR croisé (INC) + 1 CID 51
- 11 DR (plus les DR externes)

S'ajoutent régulièrement des recrutements de CR en situation de handicap.

Évaluation des chercheurs et chercheuses

Suivant la vague d'évaluation de leur laboratoire, les CR/DR doivent remettre :

- un compte-rendu annuel d'activité (CRAC)
- un rapport à mi-vague (sans projet de recherche) portant sur les 5 derniers semestres
- un rapport à vague (avec projet de recherche) portant sur les 10 derniers semestres

La section écrit un rapport sur l'activité de chaque chercheur/chercheuse. Il faut lire ces rapports car ils contiennent aussi des recommandations !

Avis possibles : favorable, différé, réservé (suivi-post évaluation), alerte, insuffisance professionnelle.

Avancements de grade

2024	CRHC	CRHC-HEB	DR1	DRCE1	DRCE2
Candidatures	6 (1)	7 (0)	20 (2)	21 (4)	4 (1)
Promotions	2 (1)	5 (0)	6 (1)	9 (2)	4 (1)
Ancienneté	21-23	5-7	5-23	5-15	3

2025	CRHC	CRHC-HEB	DR1	DRCE1	DRCE2
Candidatures	8 (1)	1 (1)	27 (5)	19 (2)	5 (1)
Promotions	2 (0)	1 (1)	7 (3)	9 (1)	5 (1)
Ancienneté	27-31	6	4-12	6-15	2-5

Le nombre de femmes candidates ou promues est indiqué entre parenthèses. L'ancienneté min-max est indiquée en nombre d'années par rapport à la dernière promotion, ou par rapport à la thèse pour le passage CRHC.

Pour le passage CRHC, les candidatures des CR aux échelons 9 ou 10 sont actuellement privilégiées.

Délégations CNRS

Outre la qualité scientifique du dossier, le principal critère retenu est l'existence d'un projet clairement décrit.

La section prend également en compte sur les cinq dernières années :

- le nombre d'heures d'enseignement effectuées ;
- le nombre de délégations/CRCT obtenues ;
- l'implication dans la vie collective (selon l'ancienneté).

Les délégations peuvent également être un moyen d'aider les collègues EC à redynamiser leur recherche.

Le nombre de délégations dont dispose l'INSMI est fonction de la pression entre les instituts. Le nombre de demandes à l'INSMI est en hausse ces dernières années (198 en 2022, 241 en 2025), mais le nombre de délégations accordées à l'institut reste stable.

N'hésitez pas à postuler, d'autant que le taux de succès est relativement élevé !

Délégations CNRS (suite)

Une attention particulière est portée aux situations suivantes :

- projet de séjour long ou mobilité géographique
- finalisation d'HDR
- retour de congé maternité, parental ou maladie longue
- mobilité thématique, par exemple l'interdisciplinarité
- développement de collaborations avec des entreprises
- activités importantes de diffusion des mathématiques
- tâche collective où aucune décharge n'est prévue
- préparation d'un projet ERC

Pour plus d'informations (critères, recommandations, motions, PV, calendriers, archives, etc.), on pourra consulter le site de la section :

<https://cn.math.cnrs.fr/>